

Ecrit par Echo du Mardi le 15 mai 2023

MAISON D'HABITATION à ENTRAIGUES SUR LA SORGUE



Description:

Adjudication le Mardi 27 Juin 2023 à 10H30

Type de bien : Maison d'habitation

Mise à prix : 288.200,00 €

Localisation : ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Avocat poursuivant : Me Lionel FOUQUET

243 bd Albin Durand
84200 CARPENTRAS



04.84.51.00.00
carpentras@pyxis-avocats.fr
www.pyxis-avocats.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE

Ecrit par Echo du Mardi le 15 mai 2023

AU PLUS OFFRANT



Sur la commune de :

ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

(84320), 1374 chemin des Tempines,
Une maison d'habitation de 284,10 m²
élevée de deux étages sur rez-de-chaussée
avec dépendances et terrain agricole,

Figurant au cadastre :

Section AT n° 26 d'une contenance de 19a99ca
Section AT n° 25 d'une contenance de 1ha24a89ca
Soit d'une contenance totale de 1ha44a88ca.

Mise à prix : 288.200,00 €



Ecrit par Echo du Mardi le 15 mai 2023

(deux cent quatre-vingt-huit mille deux cents euros)

VISITE : LE JEUDI 22 JUIN 2023 DE 10H A 11H SUR PLACE, effectuée par Maître Pierre TREMOULET, commissaire de justice à Carpentras, (Tél. : 04 90 63 12 08).

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 27 JUIN 2023 à 10H30 au Palais de Justice de Carpentras (84200), 52 place du Général de Gaulle, à l'audience des saisies immobilières du Juge de l'exécution.

DESCRIPTION : Une maison de 284,10 m² élevée de deux étages sur rez-de-chaussée avec dépendances et terrain agricole :

Au rez-de-chaussée : salle à manger, séjour, cuisine, buanderie, salle de bains, wc,

Au premier étage : 3 chambres, salle de bains, wc,

Au deuxième étage : une chambre et une chambre avec douche ouverte.

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un avocat inscrit au Barreau de Carpentras, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Occupation :

Le bien est occupé par les propriétaires.

Conditions de la vente : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Les frais engagés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

- Maître Frédéric BASSOMPIERRE avocat poursuivant la vente sur surenchère, 46 rue des Marins à Carpentras, Tél : 04.90.63.05.13

- Maître Lionel FOUQUET, Membre de la SELARL PYXIS AVOCATS, avocat poursuivant la vente sur saisie immobilière, 243 Bd Albin Durand à Carpentras, Tél : 04.84.51.00.00 qui, le cas échéant, peut être chargé d'enchérir.

- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Carpentras où le cahier des conditions de vente a été déposé et enregistré sous le numéro RG 21/20.

- Auprès d'un avocat inscrit au barreau de CARPENTRAS.



Ecrit par Echo du Mardi le 15 mai 2023

Fait et rédigé à Carpentras,
Le 11 mai 2023

Lionel FOUQUET